RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

PIIA

41159Cb

USAGES AUTORISÉS									
COMMERCE DE CONSOMMATION ET DE SERVICES			Superficie maxi	imale de planch	er				
COMMERCE DE COMBONINATION ET DE BERTICES		par é	ar établissement par bâtim			Localisation		ojet d'ensemble	
C1 Services administratifs									
C2 Vente au détail et services									
C3 Lieu de rassemblement									
OMMERCE DE RESTAURATION ET DE DÉBIT D'ALCOOL			Superficie maxi de l'aire de d	imale de planch consommation	er				
			établissement	par bâtiment		Localisation		ojet d'ensemble	
C20 Restaurant									
PUBLIQUE			Superficie maximale de plancher			Localisation			
P3 Établissement d'éducation et de formation			établissement	par bâti	iment	Localisation		ojet d'ensemble	
P5 Établissement de santé sans hébergement									
RÉCRÉATION EXTÉRIEURE									
R1 Parc									
SAGES PARTICULIERS									
Usage associé : Un restaurant est associé à	un usage du grou	pe C2 vente a	u détail et serv	ices d'une supe	erficie de plar	cher de moins	de 4 000 mètres	carrés - article	
Usage spécifiquement exclu : 204 Un établissement d'enseigr	nement secondaire	d'une superf	icie de planche	r de plus de 12	000 mètres o	arrés			
Un centre local de services		and superin	ac planellel						
ORMES DE LOTISSEMENT									
O THE SECTION AND THE SECTION	Concer	Superficie Largeur							
	minimale	maximale	minimale	maximale	Profonder	ır minimale			
DIMENSIONS GÉNÉRALES			15 m]		
			15 111						
ÂTIMENT PRINCIPAL									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Largeur minimale		Hauteur		Nombre d'étages		Pourcentage minimal de grands logements		
	mètre	%	minimale	maximale	minimal	maximal	2 ch. ou + ou	3 ch. ou + ou	
DIMENSIONS GÉNÉRALES	10 m			13 m			85m² ou +	105m² ou +	
DIMENSIONS GENERALES	10 111	Marge	Largeur combi		Marge	POS	Pourcentage	Superficie	
NORMES D'IMPLANTATION	Marge avant	latérale	latér		arrière minimal		d'aire verte	d'aire	
							minimale d'agrément		
NORMES D'IMPLANTATION GÉNÉRALES	6 m	6 m	12 m		12 m		15 %		
NORMES DE DENSITÉ Ru 3 E f MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT	-		timale de plancher					ogements à l'hectare	
	Vente au détail		Administration			Minimal		I aximal	
	Par établissemen			r bâtiment	15 log/ha				
	2200 m²	2200 m²	-	1100 m²					
AATERIAUX DE REVETEMENT	Pourcentage minimal exigé Matériaux prohibés : Vinyle								
	Materiaux pron	1 -							
	Enduit d'acrylique Enduit : stuc ou agrégat exposé								
				at expose					
STATIONNEMENT HORS RUE, CHARGEMENT OU DÉ	ÉCHARGEMEN	T DES VÉH	ICULES						
ТҮРЕ									
Général									
GESTION DES DROITS ACQUIS									
JSAGE DÉROGATOIRE									
Maintien autorisé d'un usage dérogatoire - article 866	ante estiale 070								
Agrandissement autorisé d'une habitation d'au plus trois logem CONSTRUCTION DÉROGATOIRE	ems - article 8/8								
Réparation ou reconstruction autorisée malgré l'implantation d	érogatoire - article	2 895							
Maintien autorisé de l'usage dérogatoire - article 899	crogatorie - article	J 0/J							
ENSEIGNE									
TYPE Type 6 Commercial									
Type 6 Commercial									